



VOTRE POUVOIR D'ACHAT, NOTRE PRIORITÉ !

AVEC EDDIE AÏT
Maire de Carrières-sous-Poissy

2020 - 2026

Alors que l'inflation et le pouvoir d'achat restent la première préoccupation des Françaises et des Français, le maire de Carrières-sous-Poissy, Eddie AIT, et ses élus se sont mobilisés dès 2020 pour accompagner au mieux les Carriéroises et les Carriérois.

- ✓ Baisse de 2% de la part communale de la taxe foncière en 2020
- ✓ Gel du taux de la part communale de la taxe foncière depuis 2021
- ✓ Baisse de près de 11,8% de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM)
- ✓ Exonération de 50% pendant 2 ans de la part communale de la taxe foncière pour un achat immobilier dans le neuf
- ✓ Exonération de 50% pendant 3 ans de la part communale de la taxe foncière pour des travaux de rénovation énergétique
- ✓ Gel des tarifs des services municipaux
- ✓ Mise en place d'une mutuelle communale
- ✓ Distribution de jouets aux enfants des écoles maternelles et de colis gourmands à nos ainés pour Noël

- ✓ Distribution de kits scolaires aux enfants des écoles élémentaires de Carrières-sous-Poissy
- ✓ Mise en œuvre d'une offre de loisirs gratuite pendant les vacances d'hiver (Village de Noël et Patinoire) et d'été (Village Vacances) ou à coût réduit tout au long de l'année avec le Centre social et culturel, l'accueil de loisirs jeunes (ALJ), l'Espace Louis-Armand et la Maison Bleue.
- ✓ Gratuité de la Médiathèque pour les moins de 18 ans
- ✓ Soutien complet à la jeunesse et aux familles par des dispositifs innovants (accès au sport, à la culture, aux loisirs, aide à la mobilité, à la formation professionnelle, bourse communale pour les études universitaires)
- ✓ Renforcement des mesures de solidarité avec le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Et tout cela sans augmenter les impôts locaux, comme les élus municipaux s'y étaient engagés !



2026 - 2032

Pour faire mieux encore avec vous au quotidien

- 1** Le gel du taux de la part communale de la taxe foncière accompagné de la non augmentation des tarifs des services municipaux
- 2** La création d'un statut communal de parent solo avec de nouveaux droits
- 3** Des achats groupés d'énergie au profit des habitants
- 4** Une assurance habitation et automobile communale à un tarif négocié
- 5** Une mutuelle communale pour les détenteurs d'animaux

